



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ROUTE DE ROUEN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise JCB Signalisation représentée par Monsieur FRANCONVILLE Mathieu en date du 4 Novembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux d'installation d'un feu tricolore de récompense avec terrassement, coulage béton et pose sis 177 Route de Rouen à Pont-Audemer,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise JCB Signalisation est autorisée à occuper le domaine public à hauteur du 177 route de Rouen à Pont-Audemer afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, **à compter du jeudi 6 Novembre 2025 et ce pour une durée de 20 jours.**

Article 2 : La circulation se fera sur une demi-chaussée et le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux. L'entreprise JCB Signalisation est autorisée à stationner un véhicule d'entreprise au droit des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, le SDIS, le SMUR, Monsieur FRANCONVILLE Mathieu et l'entreprise JCB Signalisation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 5 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

